

Multiplication de faux documents

# Le registre oui, mais qui était le parrain ?

Par RF

Non, les gens se moquent de Bongo Ondimba Ali (BOA). Voilà qu'ils viennent de lui découvrir non pas des patronymes, mais un homonyme dans un registre de la paroisse Saint-Jérôme d'Akiéni. Dans celui-ci figure le nom d'un certain Alain Mbongo, baptisé le 13 septembre 1961. Est-ce une simple coïncidence si le nom juste en dessous est celui d'une certaine Albertine Mbongo, baptisée le même jour que cet Alain ? Car, en remontant d'un nom au dessus de celui d'Alain, on découvre un Félix Mbongo, baptisé un mois auparavant, soit le 10 août 1961. Que dirait Martin Bongo ? Qu'il s'agirait de Félix Bongo, le fils qui ne naîtra qu'une décennie plus tard ? Et



Annick Nkozi Okwonkwo, née comme Albertine un 4 juin 1959, elle était excommuniée à deux ans et demie où quoi ? Allons donc, Messieurs !

Dans les actes de baptême, les prêtres ou leurs auxiliaires que sont les catéchistes retranscrivent fidèlement les noms et prénoms tels qu'ils

figurent sur les extraits de naissance, jugement supplétif ou autre document attestant de la naissance d'un enfant. Document sans lequel ils ne peuvent constituer une carte de baptême qui est la pièce d'identité du chrétien. On y trouve en plus les noms des parrains et marraines, ceux des parents et celui du prêtre

Ali Bongo recherchant éperdument les traces de ses origines.

qui administre le sacrement.

Il y a un hic. Omar Bongo, dans la déclaration de naissance qu'on lui attribue, a convenablement écrit « Bongo » et non pas « Mbongo ». Si lui, le 10 février 1959, avait bien écrit son nom, il est impossible que le prêtre de Saint-Jérôme, pour on ne sait quelle raison, se soit amusé à

ne pas pouvoir transcrire fidèlement le nom qui était bien sur « l'acte ou la déclaration de naissance » d'Alain Bernard Bongo ou d'Albertine Philiberte Bongo. Un autre détail, il n'est guère du ressort de l'Église d'infirmer les données de l'état civil d'une personne. Celui qui s'appelle Ali Bongo aujourd'hui avait, dit-on, à sa naissance deux prénoms. Il en est de même de feu Albertine, sa petite sœur, qui avait Philiberte comme deuxième prénom. Tout au plus, le prêtre, à cause d'un souci d'espace, aurait abrégé le deuxième prénom par l'initial « B ». Et même dans ce cas, c'est très difficile. Mais il n'aurait pas pris le risque de modifier le patronyme de la personne. Or, on a ici deux identités différentes. Ali Bongo est né Alain Bernard Bongo, différent d'Alain

Mbongo. Idem pour feu Amissa, née Albertine Philiberte Bongo.

On n'a pas besoin de sortir de Polytechnique pour comprendre qu'Alain Bernard Bongo, si cet enfant a jamais existé un jour, ne semble pas être le Alain Mbongo figurant dans ce registre.

Car pourquoi Albert Bongo irait-il baptiser ses enfants à Akiéni alors qu'à l'époque, en 1961, il commence à quitter son poste d'observation de la Poste pour la voie royale que lui tracent les durs et puristes de la Françafrique, et qui le conduira de façon totalement inattendue à la présidence du Gabon ?

Que ceux qui veulent amuser la galerie autour d'Ali Bongo trouvent autre chose. Sinon Félix Bongo irait lui aussi revendiquer la présence de son nom dans ce registre.

Quelle cacophonie !